



La santé pour tous

Dans l'Aisne, la Drôme et la Haute-Saône, trois maisons de santé proposent des services adaptés aux habitants

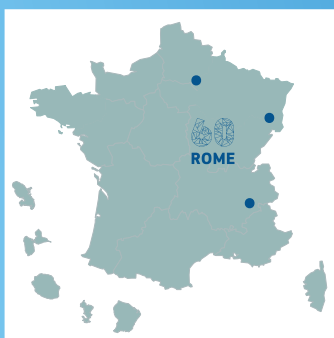
Chézy-sur-Marne (Aisne), La Chapelle-en-Vercors (Drôme) et Vesoul (Haute-Saône) : ce sont trois maisons de santé qui ont pu voir le jour grâce aux fonds européens. Celles-ci rassemblent plusieurs professions : généralistes, dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes... Leur création est souvent le fruit d'une réhabilitation de bâtiments existants, au cœur de centres bourgs et proches des lieux de vie, en milieu rural comme urbain. A Chézy-sur-Marne tout particulièrement, où 10 % de la population est âgée de plus de 70 ans, les services proposés ont été adaptés aux habitants. Des logements accessibles aux personnes à mobilité réduite ont notamment été intégrés à la maison de santé.

Un triple objectif

Ces établissements ont pour triple objectif de lutter contre la désertification médicale, de répondre à l'isolement de certains territoires et de garantir une offre de soins diversifiée aux citoyens. Pluriprofessionnelles, elles contribuent à une meilleure coordination des spécialistes pour garantir un meilleur parcours de soin aux habitants.

Valeur ajoutée de l'Union européenne

Les maisons de santé sont cofinancées par le fonds européen de développement économique et régional (FEDER) et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) dont l'objectif est d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de rééquilibrer le développement des régions européennes. En zones rurales, les maisons de santé permettent le désenclavement des territoires. En milieu urbain, elles participent à la redynamisation de certains quartiers et augmentent l'offre de services de proximité.



CHIFFRES CLES

- Le FEADER en France :
 - une enveloppe de 11,3 milliards d'euros pour 2014-2020
- Le FEDER en France :
 - une enveloppe de 8,4 milliards d'euros pour 2014-2020
- Entre 2010 et 2013, les fonds européens ont cofinancé de nombreuses maisons de santé en France à hauteur de 29,4 millions d'euros, soit 14,7% du budget des maisons de santé